

Décision

Générale

colonial

Décision n° 35-387-1929 concernant la commission de classement des cadres locaux.

n° 35-387-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
16 février 1929

Numéro JO
n° 387 du 28/02/1929

Date du numéro
28 février 1929

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur

Vull'ordonnance organique du 18 Septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vull'arrêté du 26 avril 1928 portant réorganisation des cadres locaux de la colonie;

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — La commission de classement dont la composition est fixée par l'article 9 de l'arrêté du 26 ax ril 1928 susvisé se réunira au cours de la deuxième quinzaine de février, sur la convocation de son président, pour établir le tableau d'avancement des agents locaux pour l'année 1929. Art, 2. — La présente décision se à enregistrée, publiée et communiquie partout où besoin sera.

CHAPON-Baissac.